



## COALITION CANADIENNE CONTRE LA CONDUITE AVEC LES FACULTÉS AFFAIBLIES

### Guide en 10 étapes pour la création d'un comité d'examen des collisions mortelles

FONDATION DE RECHERCHE SUR LES BLESSURES DE LA ROUTE, JUIN 2024

Un comité d'examen des collisions mortelles (CECM) est un comité pluridisciplinaire formé pour entreprendre des examens opportuns des collisions routières mortelles qui se produisent au sein d'une municipalité. La présente fiche d'information offre un guide complet en 10 étapes pour la création d'un CECM.

Il est possible d'avoir un aperçu de la structure et des principales caractéristiques d'un CECM en consultant la fiche d'information suivante sur le site Web de la FRBR à : [tirf.ca/download/idcc-CECM-overview](http://tirf.ca/download/idcc-CECM-overview)

#### ÉTAPE 1



### Mobiliser les principales parties prenantes et recueillir des idées

Déterminez les principales parties prenantes de votre communauté et communiquez avec elles pour mesurer l'intérêt que suscite la création d'un CECM. Dressez un plan d'approche pour évaluer l'intérêt des organismes, échanger des idées, obtenir leur soutien et cerner les problèmes potentiels à prendre en considération. À cette fin, vous pouvez communiquer avec eux individuellement ou organiser une réunion, selon votre connaissance du terrain qui vous orientera vers la meilleure marche à suivre. Les principales parties prenantes à inclure dans ce processus sont les suivantes :

- > le bureau du coroner régional
- > le service de police (bureaux des enquêtes sur les collisions et de l'application du Code de la route)
- > les ingénieurs de sécurité routière de la municipalité
- > le ministère des Transports
- > les représentants de l'unité locale de santé publique
- > les autres parties prenantes du milieu de la sécurité routière, selon le cas

Pour ces parties prenantes, l'intérêt de constituer un CECM réside dans la manière dont le partage de l'information relative aux collisions mortelles peut contribuer à la coordination des ressources en vue d'accroître l'efficacité, au classement prioritaire des problèmes grâce à l'établissement d'un consensus et à l'orientation de l'élaboration d'initiatives ciblées et plus étendues. On trouve plus souvent les CECM à l'échelle municipale, tandis que les petites localités rurales situées dans la même zone géographique bénéficieront davantage d'une approche régionale. Toutefois, cette dernière nécessitera des discussions plus approfondies sur le partage de renseignements confidentiels entre les communautés.

Afin d'orienter la discussion, il est utile d'établir des points de discussion clés qui aideront à structurer les conversations avec les différents groupes et organismes. Voici quelques sujets importants à aborder :

- > une brève présentation du CECM et de ses objectifs (voir la fiche d'information)
- > une demande claire pour chaque organisme et les avantages de la participation (p. ex. permettre aux organismes de cerner plus efficacement les problèmes, de répartir les ressources et de coordonner les actions)
- > des mécanismes pour structurer la relation entre les partenaires (p. ex. le mandat)
- > des mécanismes qui pourraient faciliter le partage des données pertinentes (p. ex. les lois et règlements existants, les protocoles d'entente, les mandats)
- > la nature des résultats qui peuvent être obtenus et les publics qui peuvent être atteints (p. ex. les rapports annuels comme éléments de base pour rédiger des messages de sécurité routière opportuns à l'intention de la communauté)

## ÉTAPE 2



### Préparer une lettre d'invitation à l'intention des parties prenantes

Si les discussions initiales suscitent un intérêt général pour la création d'un CECM, il est recommandé d'envoyer un courriel ou une lettre officielle au bureau du coroner local pour demander la création d'un CECM dans sa localité ou sa région. En principe, le bureau régional du coroner est en mesure de solliciter divers partenaires et a souvent même le pouvoir légal nécessaire pour faciliter le partage de renseignements confidentiels sur les collisions mortelles au sein d'un CECM. D'autres provinces et territoires peuvent disposer d'un pouvoir légal différent, mais l'objectif de sécurité publique est présent dans tous les systèmes d'enquête sur les décès. La mobilisation du bureau du coroner local ou régional ou du bureau du médecin légiste est une étape cruciale, car, dans la plupart des secteurs de compétence, les enquêtes sur les collisions mortelles relèvent de leur compétence.

## ÉTAPE 3



### Organiser une réunion des organismes participants

Cette première réunion officielle des organismes qui acceptent de participer au CECM est essentielle pour établir le cadre des activités à entreprendre. Il est possible d'étudier les mécanismes nécessaires pour officialiser les relations entre les organismes. Un mandat ou autre document semblable est souvent le moyen le plus utile de structurer le partenariat et de décrire sa fonctionnalité. La contribution des organismes membres peut y être établie afin que leur rôle dans le partenariat soit clairement défini.

Il est aussi important de cerner les difficultés perçues et les moyens d'y remédier. Le partage des données et des renseignements relatifs aux collisions mortelles sera probablement considéré comme étant prioritaire. À ce titre, l'inclusion d'une représentation juridique des organismes peut les aider à déterminer les outils appropriés, et les stratégies qui pourraient être utiles pour faciliter le partage des données. Enfin, il convient également de mettre en place une structure pour les réunions et des échéances pour l'examen des collisions mortelles au fur et à mesure qu'elles se produisent.

## ÉTAPE 4



# Définir les sources de données et les mécanismes de partage

Avec l'aide et l'apport d'un conseiller juridique, les organismes doivent se pencher sur les sources et les éléments de données (c.-à-d. les variables) qui sont nécessaires pour faciliter le travail du CECM. Le type de données nécessaires pour dresser le tableau complet d'une collision mortelle constitue un bon point de départ pour la discussion. Dégager le genre de questions auxquelles le CECM souhaite répondre pour éclairer la stratégie de sécurité routière peut contribuer à donner une orientation. Par exemple :

- > Quels sont les principaux facteurs qui contribuent aux collisions mortelles dans votre communauté?
- > Quels sont le profil et les caractéristiques des personnes en cause dans des collisions mortelles?
- > Où les collisions mortelles se produisent-elles le plus souvent dans la communauté?
- > Quelles sont les configurations de collision les plus courantes?

Une fois dressée la liste de variables possibles, il est important de se pencher sur la façon dont ces variables peuvent être définies par les différents organismes, afin d'assurer la cohérence des définitions ou une bonne compréhension des différences de manière à faciliter l'interprétation des données.

Les méthodes de collecte des données et les programmes/plateformes d'analyse de ces données constituent un autre aspect clé à examiner.

Voici quelques sources de données possibles à prendre en considération et leur pertinence pour les travaux d'un CECM :

### 1. Données relatives à l'application de la loi

- > Données historiques relatives à l'application de la loi pour un lieu ou un corridor donné
  - » les stratégies d'application de la loi (p. ex. application de la loi automatisée, application de la loi à haute visibilité, application de la loi ciblée)
  - » le lieu ou le corridor est-il connu pour des comportements particuliers à haut risque (p. ex. excès de vitesse)
- > les antécédents de conduite des conducteurs en cause dans des collisions mortelles (p. ex. depuis plus de 15 ans)
  - » tous les chefs d'accusation et toutes les condamnations
  - » les suspensions antérieures (médicales ou autres)
- > la catégorie du permis de conduire et l'année d'obtention
- > les déclarations de tout témoin d'une collision mortelle

### 2. Données techniques

- > dix années de données historiques sur les collisions selon le lieu (p. ex. date, heure, conditions météorologiques)
- > toute amélioration de la chaussée sur les lieux au cours des cinq dernières années
- > les résultats des audits de sécurité en cours ou achevés
- > les plaintes des résidents

### 3. Données municipales

- > données locales sur les collisions
- > s'il y a lieu, les travaux routiers récents, les traitements techniques ou les réparations sur les lieux de collisions mortelles (p. ex. si la chaussée a été déneigée ou salée dans le cas des collisions mortelles survenant en hiver)

- > d'autres sources de données, notamment données forestières, normes de traçage de ligne, etc.
- > d'autres études sur la sécurité réalisées, telles que des audits d'écoles ou des initiatives de quartier.

#### 4. Données médicales

- > les antécédents médicaux des conducteurs décédés ou des usagers de la route vulnérables dans les collisions mortelles, à partir des dossiers médicaux ou des amis et membres de la famille (p. ex. apnée du sommeil, usage de cannabis à des fins médicales, port de lunettes, antécédents de maladie mentale, problèmes de mobilité)
- > les résultats des analyses toxicologiques de la personne décédée
- > certains antécédents médicaux des conducteurs vivants, tels que la consommation de substances ou d'alcool au volant, peuvent être disponibles si des poursuites pénales sont engagées



### Élaborer un mandat

Le mandat du comité doit contenir des paramètres relatifs à l'objectif, à la structure et à la fonctionnalité du CECM, qui sont acceptés par tous les partenaires. Le mandat doit servir de base ou de cadre au CECM. Les éléments clés à inclure dans le mandat sont notamment les suivants :

- > une description de la manière de mener à bien les travaux du comité;
- > l'organisme responsable de la direction du CECM et de ses réunions;
- > les rôles et responsabilités des membres;
- > le délai dans lequel une réunion se tiendra après une collision mortelle;
- > la façon dont l'information recueillie sera protégée et partagée entre les membres;
- > la nature des renseignements, s'ils sont partagés publiquement, que ce soit dans des rapports annuels ou dans le cas d'une demande particulière d'accès à l'information.



### Révision du mandat par des professionnels du droit

La protection de la confidentialité des renseignements personnels et de la vie privée des personnes en cause ou tuées dans des collisions routières est une préoccupation majeure pour les organismes gouvernementaux, les professionnels de la santé et les services de police. Souvent, les pratiques liées à la gestion des renseignements personnels recueillis dans l'exercice de leurs fonctions sont régies par des lois ou règlements locaux ou provinciaux, tels que la Loi sur les coroners ou d'autres lois relatives aux enquêtes sur les décès ou à la santé publique. De même, les autorités chargées de délivrer les permis ont aussi des politiques claires concernant la manière dont les données relatives aux permis peuvent être partagées, le moment où elles le sont et les personnes avec qui elles le sont. Ainsi, le fait d'inviter des conseillers juridiques de chaque organisme touché à participer à un CECM peut guider l'élaboration du mandat et garantir que les travaux du CECM sont conformes aux lois et règlements applicables. Il s'agit d'une étape essentielle de diligence raisonnable que chaque organisme doit entreprendre pour protéger son intégrité. Ce travail est également nécessaire pour définir les rôles et les responsabilités de chaque organisme et jeter des bases solides pour les méthodes de travail utilisées dans le cadre d'un CECM.

## ÉTAPE 7



# Établir un outil de suivi des collisions

Il convient de créer un outil de suivi des collisions au sein du comité. L'objectif de ce document est de suivre les données recueillies à l'étape 4. Le document donnera une vue d'ensemble des éléments de données sur les collisions afin d'aider à cerner les schémas et les points problèmes qui pourraient nécessiter une intervention.

D'une manière générale, il est recommandé que l'information écrite relative à des enquêtes particulières reste en possession d'un membre du CECM (p. ex. le bureau du coroner/de l'enquêteur sur les décès/de la police) qui est responsable de sa confidentialité. Elle ne doit pas être diffusée ni partagée au sein du comité. Cela permet de garantir le respect de la vie privée et de la confidentialité à tout moment.

Les principaux éléments de données à inclure dans une feuille de calcul ou une base de données de suivi sont les suivants :

- > l'heure de la journée
- > le jour de la semaine
- > les facteurs contributifs (vitesse, fatigue, distraction)
- > le degré d'affaiblissement des facultés
- > la marque, le modèle et l'année du véhicule
- > le lieu de la collision
- > la limite de vitesse à l'endroit où la collision s'est produite
- > les antécédents du conducteur
- > l'état de la route
- > tout autre facteur contributif (p. ex. travaux routiers, mauvais temps).

## ÉTAPE 8



# Créer une structure pour un rapport annuel

Cette discussion doit porter sur la structure du rapport annuel et sur la nature de l'information qu'il contiendra, ainsi que sur la manière dont il sera diffusé ou partagé avec les responsables politiques et les parties prenantes de la communauté. Parmi les autres sujets importants, on peut mentionner les données contextuelles en relation avec les collisions mortelles et l'opportunité de formuler des recommandations précises ou systémiques pour guider la planification et les initiatives en matière de sécurité routière. En ce qui concerne la publication, les points clés à prendre en compte sont la paternité du document, les protocoles de révision interne et externe, les dates de publication annuelle et les éventuels points de discussion ou séances d'information avec les médias.



## ÉTAPE 9

### Tenir la première réunion

La première réunion officielle d'un CECM doit avoir lieu après une période convenue à la suite d'une collision mortelle, établie à l'étape 4. Certains secteurs de compétence fixent une réunion cinq jours ouvrables après la collision, ce qui permet de commencer l'enquête sur la collision, de recueillir l'information de base sur les conducteurs et de rassembler des renseignements sur le lieu précis de la collision.

La réunion peut ainsi commencer par la collecte de données, suivie d'une discussion initiale sur les facteurs en cause dans la collision (alcool, drogues, vitesse, piétons, historique des lieux) et sur les mesures à prendre pour éviter de nouvelles collisions. Un suivi peut être nécessaire après la réunion initiale, selon les résultats obtenus au fil du temps.



## ÉTAPE 10

### Produire un rapport annuel

Il est essentiel que le comité fournisse au grand public un rapport sur ses activités de haut niveau. Ce rapport doit inclure :

- > le nombre total de collisions mortelles;
- > le nombre total de personnes tuées;
- > le type d'usagers de la route (cyclistes, conducteurs, motocyclistes, piétons, etc.);
- > le moment de la journée;
- > le jour de la semaine;
- > d'autres renseignements recueillis et non confidentiels.

Le partage de ces données permet d'informer la communauté en général, les décideurs locaux et les organismes communautaires. L'information devrait aussi être utilisée pour suivre l'évolution des initiatives de sécurité routière d'une communauté et déterminer si des progrès ont été accomplis ou non.

Un rapport annuel du CECM peut fournir à la communauté en général des renseignements opportuns et pertinents sur les tendances en matière de mortalité routière, telles que l'augmentation du nombre de décès d'usagers de la route particuliers, les pointes de conduite sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue et les effets sur des groupes d'âge précis. Cette information peut être utilisée par les organismes participants pour modifier leurs plans et leurs interventions, mais elle peut aussi servir à d'autres membres de la communauté et d'autres échelons d'administration pour obtenir une compréhension beaucoup plus fine des tendances.

## FONDATION DE RECHERCHE SUR LES BLESSURES DE LA ROUTE

La vision de la Fondation de recherche sur les blessures de la route (FRBR) est de s'assurer que les gens qui utilisent les routes rentrent chez eux en toute sécurité chaque jour en éliminant les décès sur la route, les blessures graves et leurs coûts sociaux. La mission de la FRBR est d'être une source de connaissances pour la sécurité des usagers de la route et un chef de file mondial en matière de recherche, de développement de programmes et de politiques, d'évaluation et de transfert de connaissances. La FRBR est un organisme de bienfaisance canadien enregistré qui dépend de bourses, de contrats et de dons afin d'offrir des services au public. Consultez [tirf.ca](http://tirf.ca).



171, rue Nepean, bur. 200 Ottawa, ON Canada K2P 0B4 Sans frais : 1-877-238-5235

Numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance 10813 5641 RR0001

ISBN | 978-1-77874-033-6

© Fondation de recherche sur les blessures de la route 2024

# TIRF.CA



## COALITION CANADIENNE CONTRE LA CONDUITE AVEC LES FACULTÉS AFFAIBLIES

La FRBR et Diageo North America ont formé la CCCFA afin de lutter contre la conduite avec facultés affaiblies au Canada.

# DIAGEO